

VERIFIEZ L'ANNEE DE NAISSANCE  
ET LA CATEGORIE DANS  
LAQUELLE VOUS INSCRIVEZ  
VOS LICENCIES AFIN QU'ILS  
SOIENT CORRECTEMENT  
GARANTIS !!!

## LICENCES

- Licence ADULTE : TARIF 35 Euros.  
Pratiquant né avant le 1<sup>er</sup> juillet 2003.
- Licence ENFANT : TARIF 25 Euros.  
Pratiquant né à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2003.

Pour les **mineurs** (moins de 18 ans) une **autorisation parentale** pour la pratique de l'Aïkido est **obligatoire**. A cet effet la vignette est à signer et à coller sur le passeport avec le timbre de licence de la saison.

- Licence DIRIGEANT / ENSEIGNANT : TARIF 55 Euros.  
Cette licence est fortement conseillée pour les enseignants et les dirigeants de clubs, tout particulièrement pour les présidents qui sont responsables devant la loi (mandataires sociaux).  
Une carte dirigeant / enseignant valable du 1<sup>er</sup> juillet au 30 juin, est envoyée aux clubs pour les pratiquants ayant réglé une licence dirigeant/enseignant.

## PERIODE DE VALIDITE DES LICENCES (ADULTE, ENFANT et DIRIGEANT)

Du 1 juillet 2016 au 30 juin 2017 :

Avec période de recouvrement de l'assurance jusqu'au 15 octobre 2017.

**\*\* TOUT CLUB AFFILIE A LA F.F.A.B. S'ENGAGE A LICENCIER TOUS SES ADHERENTS \*\***  
(Article 32-1 du Règlement Intérieur fédéral)

## PASSEPORT F.F.A.B.

Disponible auprès de votre LIGUE et signé par le président de ligue, il est remis gratuitement à tous les licenciés lors de leur première adhésion. Le passeport fédéral identifie le licencié. Nous vous rappelons que le timbre de licence est la propriété du licencié et il doit lui être remis impérativement afin de le coller dans son passeport sur lequel figurent également les grades, la participation aux stages, les certificats médicaux mais aussi des informations sur les garanties d'assurance LICENCE de la FFAB (base et complémentaires). C'est avec le passeport complet que le pratiquant peut participer aux stages et aux activités fédérales.

Pour les débutants, un « 1<sup>er</sup> passeport », couvrant 2 saisons sportives est délivré suivant les mêmes modalités.

Un passeport de « LUXE » est également en vente auprès de la Ligue d'appartenance (10 euros) ou auprès de la Fédération.

# LICENCE EN LIGNE

Depuis 2 ans, la Fédération a développé une interface simplifiée et met à votre disposition un service personnalisé qui vous permettra de :

- demander les licences de vos adhérents **24h/24 et 7j/7**,
- obtenir **en temps réel** leur inscription sur la base de données fédérale,
- modifier **instantanément** les informations erronées des licences, ou autres, une fois effectuée la validation de votre panier par le siège,
- télécharger **aussitôt** les attestations de licence, club, etc...,
- inscrire vos licenciés pour qu'ils bénéficient **dans les délais les plus courts** de la couverture d'assurance leur permettant de pratiquer lors des cours, stages, passages de grades, formations...,
- télécharger, **dès validation par le siège**, le listing à jour de vos licenciés avec tous les renseignements permettant au club de l'utiliser comme fichier « Adhérents »,
- régler vos licences en **paiement différé**, soit le 15 du mois suivant, par **prélèvement automatique** en remplacement du règlement par chèque proposé jusqu'à présent.

Pour cela, vous devez **OBLIGATOIREMENT** envoyer au Siège de la Fédération :

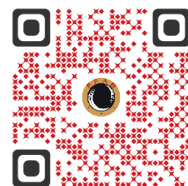
- le contrat de « demande de Licence en Ligne » dûment complété et signé par le Président du Club.
- le Mandat de Prélèvement SEPA.
- le R.I.B.
- votre chèque de 40 euros pour la cotisation fédérale 2016/2017

Aussi, nous vous conseillons de lire attentivement, le mode d'emploi par internet ci-joint pour « **Les Licences en Ligne** » que vous pouvez également télécharger dans la rubrique « Espace Club » - « Besoin d'Aide » ou de visualiser le « Didacticiel » prévu à cet effet.

Nous vous précisons également que vous pourrez contacter le service « Licences » pour toutes questions ou informations complémentaires qui vous seront nécessaires pour la bonne marche de votre club.

## **Service Licences :**

- Soit par mail : [ffab.aikido@wanadoo.fr](mailto:ffab.aikido@wanadoo.fr)
- Soit par téléphone, au 04.98.05.23.11



## **VOUS AVEZ DEJA CHOISI CE MODULE ?**

Alors, nous mettons en place cette saison des licences « nouveaux pratiquants », afin que la personne qui enregistre les licences en ligne, ai toutes les données nécessaires pour l'enregistrement de vos futurs licenciés.

En ce qui concerne les licences « **RENOUVELLEMENTS** » elles seront disponibles comme la saison dernière sur votre espace « réservé club ». Un simple clic sera suffisant.

# LICENCE « PAPIER »

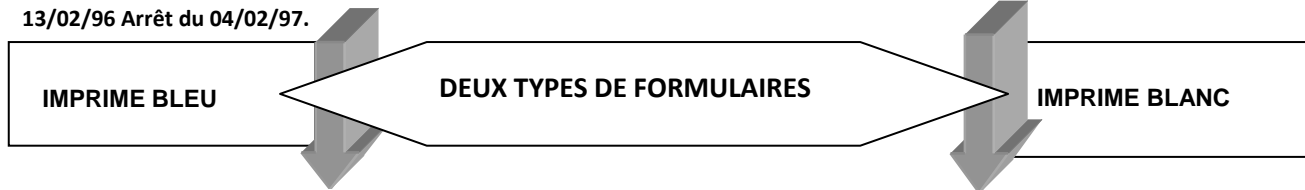
Les formulaires de demande de licences comportent deux parties :

- La partie supérieure du formulaire est à retourner au siège fédéral **DUMENT COMPLETEE (NUMERO DE CLUB, NOM, PRENOM, DATE DE NAISSANCE, ADRESSE), DATEE ET SIGNEE PAR LE LICENCIÉ** confirmant ainsi qu'il a pris connaissance des garanties d'assurances de base, complémentaires et facultatives à options de la FFAB. Les demandes de licences non complétées et signées seront **SYSTEMATIQUEMENT** retournées aux clubs pour signature.
- La partie inférieure est à remettre au licencié lors de sa demande de licence. Elle comporte tous les renseignements relatifs aux garanties d'assurances de la F.F.A.B. (base, complémentaire et facultative à options).

**ATTENTION : LA SIGNATURE DU LICENCIÉ EST OBLIGATOIRE !!!**

**UN ENVOI COMPORTANT DES DEMANDES DE LICENCES NON SIGNÉES SERA RETOURNÉ DANS SON INTÉGRALITÉ.**

Cette disposition a été mise en place afin de préserver la fédération mais surtout les dirigeants de clubs au regard de la loi et de l'obligation qui est faite aux Associations Sportives d'informer leurs adhérents sur l'étendue des garanties qui leur sont proposées pour l'assurance licence de base et pour les assurances complémentaires). Jurisprudence / Cour de cassation / Arrêt du 13/02/96 Arrêt du 04/02/97.



## FORMULAIRE de DEMANDE de LICENCE "RENOUVELLEMENT"

Utilisez la licence renouvellement établie nominativement pour chaque pratiquant déjà inscrit dans votre club la saison précédente.

En cas de modification de la situation du pratiquant, notifiez-la **de façon lisible** dans la rubrique concernée (exemples : Adresse / grade / fonction...)

Un pratiquant devra toujours conserver le même numéro de licence sous lequel est enregistré son historique AIKIDO (DAN...).

Si vous ne pouvez utiliser la licence renouvellement d'un pratiquant (changement de club, perte du formulaire...) il est possible d'utiliser un formulaire de première adhésion en barrant le numéro de licence déjà imprimé pour le remplacer par le numéro précédemment attribué au licencié et en renseignant le nom et le numéro d'affiliation du club où il devra être enregistré.

Renseignez sur le formulaire la catégorie de licence demandée en cochant la case prévue à cet effet : Dirigeant, Adulte, Enfant :

Exemple : Né(e) avant le 01.07.2003 ⇒ ADULTE  
Né(e) après le 01.07.2003 ⇒ ENFANT

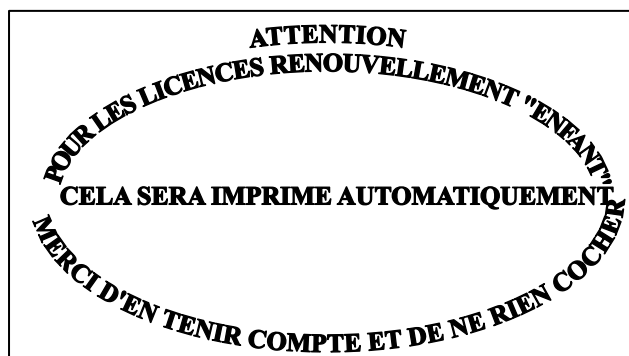
## FORMULAIRE de DEMANDE de LICENCE de « PREMIERE ADHESION »

Ce formulaire est à remplir pour les pratiquants demandant leur première licence F.F.A.B.

Remplissez soigneusement les rubriques. La date de naissance et l'adresse doivent être impérativement renseignées.

De même n'oubliez pas d'inscrire le nom et le prénom du licencié sur le timbre (en haut à droite) qui vous sera retourné validé pour la saison en cours par le siège fédéral.

Renseignez sur le formulaire la catégorie de licence demandée en cochant la case prévue à cet effet : Dirigeant, Adulte, Enfant.



## BORDEREAU D'ENVOI DE DEMANDE DE LICENCE

Vous y inscrivez vos pratiquants en les classant suivant leur catégorie : Enfant, Adulte ou Dirigeant.

Les volets blanc et jaune sont à retourner au siège fédéral avec les demandes de licences concernées (partie supérieure du formulaire, datée et signée par le pratiquant) et un chèque de règlement libellé à l'ordre de la FFAB. Le volet bleu est à conserver par le club.

**N'ADRESSEZ A CHAQUE FOIS QU'UN SEUL CHEQUE GLOBAL AU NOM DU CLUB**

RECONNUE PAR L'AÏKIKAI SO HOMBURU DE TOKYO

[WWW.FFABAIAKIDO.FR](http://WWW.FFABAIAKIDO.FR)

SIÈGE FÉDÉRAL :

PLACE DES ALLÉES / 83149 BRAS / TÉL. 04 98 05 22 28 / FAX 04 94 69 97 76 / E-MAIL FFABAIAKIDO@WANADOO.FR  
AGRÈMENT MINISTÉRIEL JEUNESSE ET SPORTS N° 06 8 83 DU 7 OCTOBRE 1985 ET DU 3 DÉCEMBRE 2004  
ASSOCIATION RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE

## CERTIFICAT MEDICAL DE NON CONTRE INDICATION A LA PRATIQUE DE L'AIKIDO

Il est obligatoire pour l'obtention de la licence.

Il est valable sur la durée de la saison sportive. Ce certificat ne doit pas être envoyé au siège FFAB mais doit être renseigné daté et signé par le médecin sur le passeport du licencié où une page a été prévue à cet effet ( les certificats établis sur papier à en-tête du médecin devront impérativement être agrafés dans le passeport fédéral).

## CERTIFICAT D'AFFILIATION FEDERALE CLUB

Ce certificat sera envoyé aux clubs après règlement de la cotisation fédérale club, il devra être affiché dans chaque club.

## FICHE DE RENSEIGNEMENTS CLUB A RENVOYER OBLIGATOIREMENT

Les renseignements que vous apporterez sur cette fiche sont nécessaires à la mise à jour annuelle des fichiers clubs Nationaux et Régionaux de la FFAB.

Cette fiche comporte deux volets autocopiants qui devront être retournés - **IMPERATIVEMENT EN DEBUT DE SAISON** au siège de la fédération : FFAB – LES ALLEES –83149 BRAS

**A NOTER** : Les mises à jour de la page d'un club sur le site de la FFAB [www.ffabaikido.fr](http://www.ffabaikido.fr) doivent être apportées par les dirigeants de ce club

## ASSURANCE COMPLEMENTAIRE LICENCE A OPTIONS

(GARANTIES INDEMINITES JOURNALIERES)

ADHESION VOLONTAIRE

Lors de la prise de licence, il est demandé expressément aux dirigeants de club d'informer le pratiquant sur la possibilité de souscrire une assurance complémentaire à options (disposition légale).

**ATTENTION** : Suite à des modifications des offres d'Assurance complémentaire par notre assureur, merci de vous référer à la nouvelle notice d'assurance complémentaire qui vous parviendra en septembre.

Nous vous remercions donc de ne pas tenir compte des garanties complémentaires figurant au dos des imprimés de licences et dans le passeport.



Les secrétaires du siège fédéral restent à votre disposition pour vous apporter tout complément d'information et vous souhaitent de passer une excellente saison 2016/2017.

RECONNUE PAR L'AÏKIKAI SO HONBU DE TOKYO

[WWW.FFABAIKIDO.FR](http://WWW.FFABAIKIDO.FR)

SIÈGE FÉDÉRAL :

PLACE DES ALLÉES / 83149 BRAS / TÉL. 04 98 05 22 28 / FAX 04 94 69 97 76 / E-MAIL FFAB.AIKIDO@WANADOO.FR

AGRÈMENT MINISTÉRIEL JEUNESSE ET SPORTS N° 06 8 83 DU 7 OCTOBRE 1985 ET DU 3 DÉCEMBRE 2004

ASSOCIATION RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE